

Avis au public
EAU/AUT/18/0223

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Réalisation d'une canalisation pour l'évacuation des eaux traitées par la station d'épuration « FAGE » vers le cours d'eau « Alzette » à Huncherange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/18/0223 de la part du Ministère de l'Economie concernant la réalisation d'une canalisation pour l'évacuation des eaux traitées par la station d'épuration « FAGE » vers le cours d'eau « Alzette » à Huncherange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 3 avril 2018.

Fait à Bettembourg, le 5 avril 2018.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

